

Une panne ? Voici comment procéder ! C'est simple et rapide !

Avant toute chose, veuillez contrôler si votre police d'assurance est encore valable.

Une panne en Suisse ?
Rendez-vous au garage le plus proche ou, si votre véhicule doit être remorqué, appelez le Tel : +41 (0)848 801 803 (service de dépannage 24h/24, dimanche et jours fériés)
↓
Le garage remplit la déclaration de sinistre et la faxe à NSA. Tel : +41 (0)44 480 14 64 Fax : +41 (0)848 848 809
↓
Le jour même, NSA donne son accord pour la prise en charge des frais.
↓
Réparation du véhicule.
↓
Le garage adresse la facture à NSA pour le montant de l'accord.
↓
Paiement au garage dans les 30 jours.

Une panne à l'étranger (Europe) ?
Appelez dans tous les cas d'abord le Tel : +41 (0)848 801 803 (service de dépannage 24h/24, dimanche et jours fériés)
↓
La marche à suivre vous sera communiquée par téléphone (rapatriement de votre véhicule ou réparation sur place)
↓
Avant d'engager la réparation, le garage remplit et faxe la déclaration de sinistre à NSA. Fax : +41 (0)848 848 809
↓
Le jour même, NSA donne son accord pour la prise en charge des frais.
↓
Réparation du véhicule.
↓
Le garage adresse la facture à NSA pour le montant de l'accord.
↓
Paiement au garage dans les 30 jours.

Pièces à joindre impérativement à la déclaration de sinistre svp :

- Copie de la carte grise
- Copie du carnet de service du véhicule
- Photo des pièces endommagées (si demandé)

Informations à communiquer au service de dépannage :

- Nom et prénom du détenteur du véhicule
- Numéro de plaques
- Marque et modèle du véhicule
- Numéro de la police d'assurance
- Numéro de téléphone



N'engagez aucune réparation sans avoir préalablement pris contact avec NSA pour obtenir le numéro d'accord.